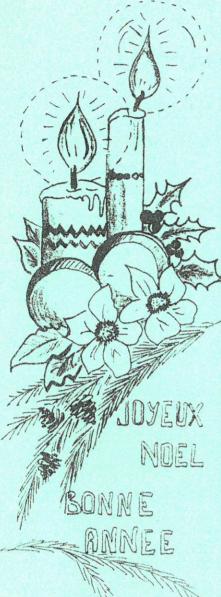


Actuellement, rue de l'Eglise Au ler plan à droite : la maison de Mr 90ANNARD Au fond à gauche : la rue de la Gare

VOEUX



Jour après jour, semaine après semaine, le temps s'égrène et nous rapproche inexorablement d'une année nouvelle bien proche de son aurore lorsque paraîtra ce bulletin. Au cours des douze mois écoulés, chacun de nous a pu connaître des destins divers : joies familiales, bonheurs partagés, réussites professionnelles, satisfactions de toutes sortes, pour certains. D'autres ont vécu le deuil d'un être cher, la souffrance ou la maladie, le froid de la solitude, le sentiment d'inutilité que génère le manque de travail, la précarité matérielle et bien d'autres vicissitudes encore. Ainsi va toute vie avec son cortège de soucis, de peines et de joies.

Pour notre commune l'année fut féconde en travaux notamment : chauffage de l'église, atelier communal et sapeurs pompiers, réfection de la source Piton et captages des Grands Prés, de la rue de la Côte, nouvelle informatique à la mairie, achat d'une maison, de terrains et hagis, pour ne citer que ces quelques exemples.

Pour 1996 : poursuite du remembrement, mise en œuvre du POS rénové, signature avec le Département et l'Agence Rhin Meuse du programme d'assainissement et démarrage d'une première tranche, dossier de la zone industrielle, dossier technique de la future salle sportive polyvalente, vestiaire des footballeurs, chauffage du Foyer Rural, etc...

L'équipe communale, le personnel communal, forment avec moi pour la nouvelle année, des voeux de quiétude et de santé pour vous même et tous ceux que vous aimez et, dans le respect et la tolérance mutuels, des souhaits de paix et de prospérité pour notre Pays et pour notre commune.

JOYEUX NOEL BONNE ET HEUREUSE ANNEE

M.J.

EN DIRECT DU CONSEIL

Le Conseil était réuni le 1er décembre 1995 et il a procédé à l'examen des dossiers ci-après :

1 Logement de la Mairie

M. Patrick BERNARD, employé communal utilisera prochainement l'appartement situé au dessus de l'école. De ce fait, l'actuel appartement situé au dessus de la mairie devient vacant et peut donc être loué.

Le Conseil fixe à 900 Frs par mois le loyer, charge le maire de rechercher un locataire, d'établir le bail et le constat des lieux utile







Le Conseil fixe la destination des coupes 1997 de la façon suivante

. parcelle 15 : résineux vendus sur pied, feuillus pour affouages

. parcelle 20 : résineux vendus sur pied, feuillus pour affouages

parcelle 27 : résineux vendus sur pied, feuillus pour affouages

3 Z.A.C.

Le Conseil confie au Syndicat du Parc d'Activités Raon Thiaville l'information des populations concernées. Il précise que cette information a déjà fait l'objet de diverses publications dans le bulletin municipal Entre Nous et continuera à véhiculer, avec des réunions publiques si besoin est, la communication utile vis à vis des habitants.

4 Contrat LASER

Le projet de contrat est adopté. La signature officielle interviendra avant la fin de l'année si possible. Parmi les objectifs retenus figure la construction d'une salle à vocation sportive et diverses actions en faveur des jeunes.

La synthèse des souhaits exprimés par les utilisateurs potentiels et par le Conseil Municipal Junior étant terminée, le Conseil charge Jean Louis SALAIGNAC, architecte DPLG à Baccarat, d'établir le projet technique selon le cahier des charges qui lui sera notifié par le Maire.

5 Plan d'Occupation des Sols

Une légère modification du zonage dans le secteur du chemin de Grandrupt est décidée ainsi que quelques changements très mineurs.

6 Taxe Professionnelle

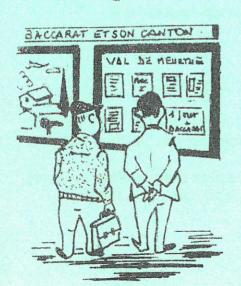
Le Conseil décide que les entreprises nouvelles qui s'installeront sur la commune bénéficieront des dispositions de l'article 44 du Code Général des Impôts qui prévoit une exonération du versement de la taxe professionnelle pendant 2 ans, à compter du 1.1.1997.

Ces dispositions seront également appliquées en faveur des médecins et professions paramédicales prévues au Code des Impôts.

7 Office du Tourisme du Canton de Baccarat

Considérant que le tourisme est un élément essentiel de l'économie locale et qu'il doit à ce titre être doté d'une structure efficace de promotion et de gestion, le Conseil décide que la commune adhérera à l'office du Tourisme rénové.

Cotisation: 120 Frs par an.







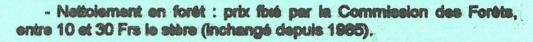
Les statuts du Syndicat ayent été modifiés, il y a lieu de procéder à l'élection de 2 suppléants pour représenter la Commune dans l'hypothèse où les 2 délégués titulaires (MM HIRTZ et PETTOVEL) seraient empêchés.

Sont élus délégués suppléants :

- M. Dominique GEORGE
- M. Dominique THIRIET



Les élus décident les tartis suivants à appliquer à compter du 1.1.96.



- Charbonnette : somme forfaitaire de 30 Frs à verser avant début du travail à la Perception + 1 Frs du stère (inchangé depuis 93).

- Location de l'Annexe du Foyer Rural (nettoyage / remise en ordre per le locataire)

demi journée : 250 Frs (au lieu de 200) journée : 350 Frs (au lieu de 300)

2 jours : 600 Frs (Inchangé depuis 1990) 1000 Frs

+ caution

da

- Location du Foyer Rural (nettoyage / remise en ordre par le locataire)

demi journée : 350 Frs (au lieu de 300) + caution journée : 600 Frs (inchangé depuis 1990) de 2 jours : 1100 Frs (inchangé depuis 1990) 1000 Frs

- Concession au cimetière

30 ans : 380 Frs (Inchangé depuis 1994) perpétuelle : 1800 Frs (Inchangé depuis 1994)

- Eau de via : 4 Fra la litre d'eau de vie (au lieu de

Eau de vie : 4 Frs le litre d'eau de vie (au lieu de 3,50 depuis 93)

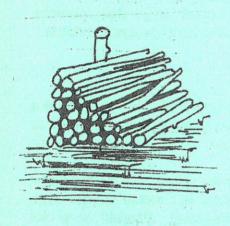
- Traversée de route : 800 Frs (Inchangé depuis 1969)

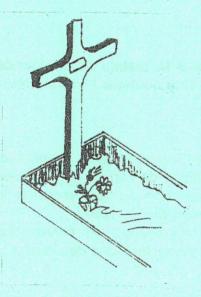
- Extrak du cadastre : terifs officials

- Débardage our chemin : 5 Fre / m3 de grumes

Par ailleurs les éius reconduleent la dotation de 150 Frs par habitant de 70 ans et plus (tarif inchangé depuis 1983) à verser à Noël.

ils portent à 220 Frs la dotation versée pour chaque élève scolarisé à Thiaville (210 Frs depuis 1993) afin de tenir compte de l'inflation.











* Comptabilité 1449 pour l'equ et l'assainissement

Le résultat des simulations réalisées sur la base des tarifs 1995 est commenté. Le prix de ces deux services sera arrêté début 1996 lorsque seront connus les taux de redevance à verser à l'Agence Rhin Meuse, au Fond National d'Adduction d'eau, les travaux d'assainissement à effectuer (1ère tranche) etc... Si des majorations sont nécessaires, les élus bien conscients du prix déjà élevé actuellement "serreront les boulons" au maximum afin que l'augmentation soit la plus timitée possible.

* Syndiget départemental d'électricité

Le Maire fait le point du projet. L'intérêt de la commune est d'adhèrer è ce futur syndicat dont la création devrait intervenir au cours du 1er semestre 1996. La décision définitive sera prise lors d'une prochaine réunion lorsque seront arrêtés les statuts.

* Terraceament de la vote repide

Le Sté GTM (Grande Travaux de Mersellle) est chargée de ces très importants travaux qui pourraient démarrer en décembre et durer un an et demi.

* Demendes de autwention Elles sont toutes rejetées.

* Travalik

Le mur de soutenement des terres aux réservoirs est terminé. Les traveux se poursuivent pour la construction de l'atelier communal et l'extension sapeurs pemplers (crépis, portes et fenétres...). La sirène est réparée, les sapeurs pemplers ent procédé à sa remise en place après avoir fabriqué des "cornets" afin d'amélierer encore sa portée. L'enquête sur la protection du captage des "Grands Fourchons" est terminée et l'arrêté préfectoral (Voeges et Maurihe et Moselle) est attendu dans les prochaines semaines.

"L'entreprise DEMANGE J.L. de Thieville a terminé les travaux à la source PITON et la cléture du périmètre a protéger est en place. Les travaux de suppression de la décharge sont également tinis. De nouvelles liuminations de Noti sont en place et un motif représentant "la colombe de la pab" a été réalisé par l'ateller communal. Un essai d'illumination du clocher sera effectué par les employés communaux.

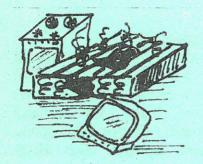
Une machine à affranchir le courrier équipe décormals le Sacrétariet de Meirie.

* Un conseiller municipal évoque divers problèmes survenus pendant le transport sociaire des élèves entre Thiaville et le collège. Les éléments précis seront fournis aux délégués de le commune au Syndicat de Transport pour intervention auprès du Président.

Bonne Syr

TRAVAUX

Séance lavée à Oh45.

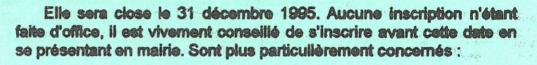


OBJETS MENAGERS ENCOMBRANTS

ils seront collectés le mercredi 13 décembre et sont à sortir la veille au soir.

Le calendrier des collectes 1996 sera publié en début d'année dans l'Entre Nous.

LISTE ELECTORALE



- les nouveaux habitants
- les jeunes qui atteindront 18 ans d'ici le 29 février 1996

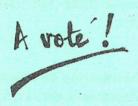
SERVICE NATIONAL

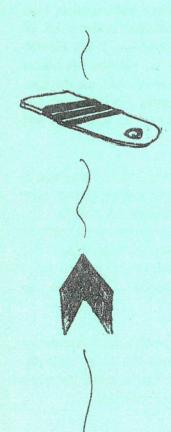
A l'attention des jeunes gens incorporables avec la fraction de contingent 1995 / 12

La fraction de contingent 1995 / 12 comprendra :

- Les jeunes gens dont le report d'incorporation arrivera à échéance avant le 1er décembre 1995 et nés au plus tard le 31 décembre 1972 :
- Les jeunes gens volontaires pour être appelés le 1er décembre 1995 et qui, à cet effet, ont avant le 1er octobre 1995, déposé une demande d'appel avancé;
- Les jeunes gens volontaires pour être appelés le 1er décembre 1985, et qui, à cet effet, ont avant le 1er août 1995, fait parvenir leur résiliation de report d'incorporation.

Les jeunes gens qui se considèrent comme les soutiens de leur familie et qui n'ont pas été dispensés, peuvent demander l'attribution d'allocations d'aide sociale pendant la durée de leur service actif : (s'adresser immédiatement en mairie). En outre, ceux dont l'épouse est enceinte lors de leur appel, peuvent obtenir que cet appel soit différé jusqu'à la naissance de l'enfant ; (s'adresser au Bureau du Service National).





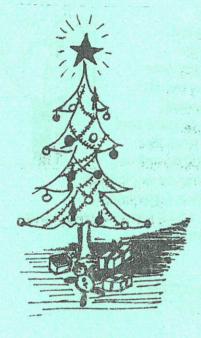


LA VIE DU VILLAGE

Décès

Le 24 novembre 1995 est décédée à son domicile, 10 rue de la Libération à THIAVILLE, Mme Jeanne JACQUEL. Elle avait 86 ans.

A sa famille dans la peine nous présentons nos sincères condoléances.



PROCHAINES MANIFESTATIONS

. 6 décembre Char de St Nicolas Association Familiale Thiaville . 17 décembre Noël des enfants Association Familiale Thiaville

Par ailleurs, les manifestations 1996 seront concertées entre les Associations de Thiaville et de Lachapelle lors d'une réunion qui se tiendra, comme les années précédentes, à la mi décembre. Il est demandé aux Associations de réfléchir <u>avant</u> cette rencontre sur leurs projets 1996 afin de réserver les locaux utiles.

CLIN D'OEIL



"Quand mes amis sont borgnes, je les regarde de profil"

Joseph JOUBERT 1754-1824

DICTON DU MOIS



Dêcembre pra Et n'rend m'

A la Saint-Nicolas Les joûs les pu bâs

Noûr à Naway Prèpare tes guernailles

Saint-Thornè Epoûte l'huver dans ses brès

Nût de Nwé tyèhh lune Tyèhhs jèvélles Décembre prend Et ne rend pas

A la Saint-Nicolas Les jours les plus bas

Neige à Noël Prépare les greniers

Saint-Thomas
Apporte l'hiver dans ses bras

Nuit de Noël claire lune Claires javelles

LES CHIENS ET LA RUE

Le chien mal élevé

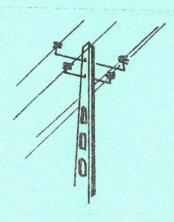
- . Il erre seul dans les rues
- . Il souille les trottoirs
- Il provoque des accidents (chute de personnes âgées) et le légitime mécontentement des plétons.
- . Il fouille les poubelles, répandant les immondices sur la chaussée.
- . Il agresse ou provoque d'autre animaux
- . Il lèche les enfants (signe d'affection mais geste anti-hygiénique)
- . Il s'amuse dans les aires de jeux réservées aux enfants ou dans le bac à sable...
- . Il aboie sans raison véritable et gène le repos des voisins.



Le chien bien élevé

- . Il marche dans les rues ...au bout d'une laisse
- . Il est tatoué. Le tatouage est la carte d'identité de votre animal.
- . Il est vacciné
- . Il est assuré
- . Il est obéissant
- . Il sait vivre en société (il respecte le calme, les voisins, l'environnement)
- Il attend sagement son son maître hors des magasins alimentaires.
- . Sa descendance est limitée (contraception / stérilisation).
- . Il utilise pour ses besoins d'hygiène les caniveaux.

UN CHIEN BIEN ELEVE RESSEMBLE A SON MAITRE (article paru dans le n° 93 de "Bonne Source")



ENQUETE PUBLIQUE

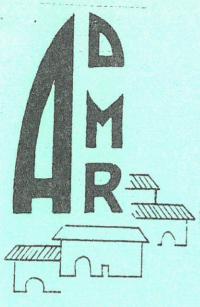
Une enquête publique relative à l'établissement de servitudes en vue de la construction, par EDF, de la ligne haute tension 60000 / 90000 volts ETIVAL - GLONVILLE aura lieu du 11 au 18 décembre 1995. Les propriétaires pourront prendre connaissance du projet et formuler leurs observations sur un registre spécial dans le même délai.





L'Association d'Aide à Domicle en Milieu Rural (ADMR) du Secteur de Baccarat, animée et gérée par des bénévoles est à votre disposition pour :

. <u>ies services d'aide aux familles</u> en difficulté (maternité, maladie, hospitalisation, surmenage,...)



. les services d'aide aux personnes âgées (service repas, service téléalarme, service d'aide ménagère, service d'aide aux handicapés)

. <u>les services autres à domicile</u> (travaux ménagers, garde de jour comme de nuit, travaux de bricolage (bêchage par exemple)

. <u>les services mandataires</u> (recherche de personne pour faire le ménage, pour garder les enfants, etc...)

Pour tous ces services vous pouvez vous renseigner auprès de la responsable village : Mme Yvette BENOIT Fagnoux - Tel. : 83.71.42.26

FRANCHISE POSTALE

La franchise postale dont bénéficiaient les communes est supprimée au 1.1.1996. Une dotation de l'Etat de 1F18 environ sera versée aux communes en contre partie, soit 680 F pour Thiaville et pour l'année l' (1F18 par habitant)

Bien évidemment par rapport à la dépense réelle c'est une dotation dérisoire et cette décision constitue pour le budget une charge supplémentaire et nouvelle. En conséquence tout courrier de particulier souhaitant l'envoi de pièces, documents, etc...par la mairie à son domicile devra être accompagné de timbres postaux utiles à la réponse.

ON NOUS PRIE DE FAIRE PART

LA 1ERE BOURSE AUX JOUETS THIAVILLOISE

Ce samedi 2 décembre s'est déroulée comme prévu la 1ère bourse aux jouets organisée par le Comité des Fêtes de notre commune.

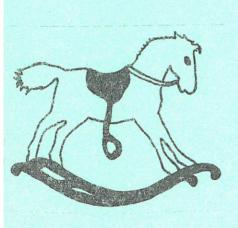
Ce fut aussi l'occasion, pour la première fois, d'évaluer notre capacité associative. Nous ne pouvons que nous féliciter du dévouement exceptionnel rencontré auprès de toutes nos associations.

Pour un galop d'essai, cette manifestation a été riche en enseignements, et chacun a collaboré pour définir une gestion de l'événement.

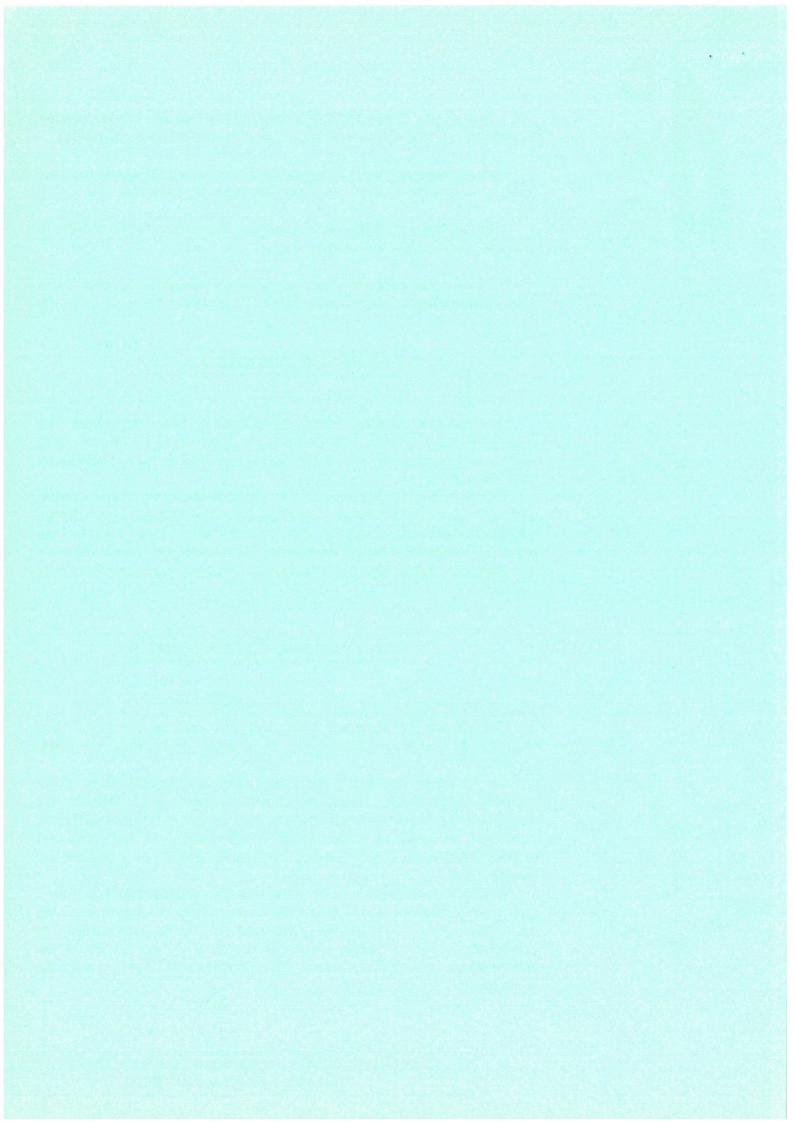
Gageons que l'avenir nous offre des possibilités intéressantes ; que cette réussite, même modeste, nous permettra dorénavant, de nous lancer dans de futures organisations de ce type, dont les domaines et les modalités d'actions seront à définir au cours de concertations, qui ne manqueront, d'être fructueuses pour la qualité de la vie locale.

M.G.





Dépôt légal: 328/80 Imprimerie: Mairie de THIAVILLE Directeur : Michel JACQUEL



Une page de notre histoire

Aujourd'hui : LES MUNICIPALITES NOMMEES (1800/1831)

Napoléon Bonaparte, Premier Consul puis Empereur réorganise la France administrative.

La loi du 28 pluviôse an VIII, du 19 floréal an VIII, du 2 pluviôse an 9 et 4 thermidor an X établissent les municipalités, la dernière réglementant le budget communal.

On revient au Conseil municipal avec le Maire et adjoint. Tous les membres sont nommés par le Préfet sur proposition du Sous-Préfet (l'arrondissement vient d'être créé).

Dans le département de la Meurthe, c'est le préfet MARQUIS qui va mettre en place le nouveau système. Pour mieux réussir, il crée en 1807, les Secrétaires ambulants sorte de tuteurs des municipalités. (cf : Le secrétaire ambulant).

Les Maires et Adjoints

La transition :

"Se messidor an S: Mansuy CUNY adjoint remplissant les fonctions de Maire provisoire de la Commune de Thiaville nommé par la Commune dudit Lieu le 10 germinal an 7..."

"6 fructidor an 8 : Jean Michel FERRY Maire..."

"11 thermidor an 8 : "par devant moi Jean Michel FERRY maire de la Commune de Thiaville arrondissement de Lunéville, département de la Meurthe élut le neuf thermidor an 8 en qualité de délégué aux fonctions d'officier publique pour recevoir les actes destinés à constater la naissance, les mariage et décès des citovens..."

"an 9 : Jean Michel FERRY Maire de Thiaville faisant les fonctions d'officier publique et de l'état civil..."

Le nouveau système

Les nouveaux maires nommés par le Préfet entrent en fonction le 10 prairial an VIII (1801). Les agents municipaux doivent leur remettre toutes les archives de la Commune. Leur fonction est incompatible avec celle de percepteur des contributions, de cabaretier (à La Chapelle le maire nommé renonce à la place de maire, il préfère rester cabaretier).

Le premier maire napoléonien est Jean Michel FERRY (neuveu d'Isidore FERRY) avec Mansuy CUNY comme adioint.

Le 19 prairial an VIII, le Sous-Préfet adresse aux maires une instruction relative à leur <u>uniforme</u>: "le costume consiste en un habit bleu, un chapeau français uni et une ceinture rouge à franges tricolore. Je vous invite à vous procurer sans retard ce costume et à en acheter d'abord la ceinture dont le prix sera passé dans vos comptes" LEJEUNE. C'est la première écharpe de maire.

Maire, adjoint, conseillers municipaux doivent prêter serment. En l'an X, le Sous-Préfet le rappelle : "La première formalité est la prestation de serment, prescrit par la loi du 21 nivôse an VIII. Les maires nouvellement nommés doivent prêter serment entre les mains de leurs prédécesseurs. Si le prédécesseur est décédé ou destitué, vous commettrez le Maire d'une Commune voisine pour recevoir le serment.".

Le Maire recoit le serment des adjoints, il recoit celui des membres du Conseil municipal. Procès-verbal de la prestation de serment doit être dressé dans ces différents cas et consigné sur les registres de la Municipalité.

Les fonctions de Maire et adjoints sont "absolument gratuites", seuls sont remboursés des frais de mission (par exemple les voyages à la sous-préfecture, pour présenter les conscrits, etc...). Aussi dans les propositions de candidats du Sous-Préfet, une rubrique concerne la fortune des proposés. (En 1806, celle de Jean Michel FERRY est estimée à 5.000 Frs. celle de Mansuy CUNY à 3.000 Frs). Jean Claude PARADIS remplace Jean Michel FERRY en 1808 et Quirin BALLAND sera nommé en 1809. Il restera maire sous l'Empire et même sous Louis XVIII iusqu'en 1819.

Mansuy CUNY sera adjoint des trois maires de l'Empire et deviendra maire en 1819. Il devra démissionner en 1827.

Les Conseillers municipaux :

Au nombre de 10 ils sont aussi nommés par le Préfet sur proposition du Sous-Préfet qui demande une liste de candidats au Maire.

Voici les candidats proposés par Jean Michel FERRY pour un Conseil municipal:

"Thiaville le huit vendémiaire de l'an douze de la république françoise Cytoien Sous-Préfet au renouvellement du Conseil de la Commune de Thiaville apret avoir examiné tout les Cytoiens de laditte Commune qui soit capable à remplire l'etat du conseil je vous envoye les noms des Cytoiens

> Quirien Claire cultivateur Joseph Pierrat manoeuvre Nicolas François Demange cultivateur Dominique Béjot cultivateur Svivestre Martin manoeuvre Jean Claude Paradis cultivateur Cytolen

Joseph Piton cultivateur Jean Claude Georgel cultivateur François Colin lainé - manoeuvre François Bédé cuitivateur

Sous-Préfet Jay Ihonneur de vous ecrire les Noms et Prénoms des dix candidat de notre Commune que je trouve les plus capable et qui sont les moins Parans Ny ailliés ce que Jateste sincere et veritable a thiaville le huit vendemiaire de l'an douze de la république française.

> J.M. FERRY maire"

Par la suite, le Sous-Préfet s'adressera au Maire de Baccarat ou au Juge de paix.

> Un renouvellement partiel des conseillers se faisait périodiquement. En 1812, la moitié des Conseillers municipaux doit cesser ses fonctions.

Nomination de conseillers municipaux

Baccarat, le 20 mars 1828

Le Maire de Baccarat à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Lunéville

Monsieur.

J'ai reçu la lettre confidentielle que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 15 du Ct concernant des candidats pour deux places vacantes dans le Conseil Municipal de la commune de Thiaville.

D'après les renseignements que je me suis procurés et qui viennent de bonne source, les deux propriétaires qui conviennent le mieux sous tous les rapports pour ces deux piaces sont :

- M. GRANDBLAISE Sébastion
- M. MATHIEU Jean-Claude

J'ai l'honneur de vous saluer blen respectueusement".

Les 2 présentés sont nommés par le Préfet le 29 mars 1828.

Ainsi c'était le Maire de Baccarat et le Curé qui choisissaient les membres de la municipalité de Thiaville qui n'a pas bonne presse.

La demière municipalité nommée :

Date de la nomination

PITON-Jeseph-	id		BALLAND Quirin	30 Xbre 18	324
MARTIN-Sylvestre	id		MATHIEU J. Pierre	12 7bre 18	25
DEMANGE Fois	id		FERRY J. Bte	14 9bre 18	126
LAURENT-Jos	id		GRANDBLAISE Seb.	29 mars 18	328
BOURGUIGNON Lo	uis id		MATHIEU J. Claude	29 mars 18	328
ALISON Mansuy	10 mai	1813			
MATHIEU Joseph	id				
VIOL Bernard	id				
BOYE Joseph	id				
BALLAND T.	14 avril	1822			

Les noms rayés sont ceux des conseillers décédés ou démissionnaires qui ont été remplacés (le nombre de conseillers était de 10).

Laurent Joseph a été nommé adjoint et remplacé.